

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES 7 à 21, RUE SARRETTE

“ RESIDENCE GALLIA ”
7 à 21, RUE SARRETTE
PARIS 14ème

DEVIS DESCRIPTIF

Avril 1970

RESIDENCE GALLIADEVIS DESCRIPTIF

La Résidence GALLIA est essentiellement composée de six bâtiments, dégageant les emplacements de deux jardins et d'une cour plantée et construite sur deux sous-sols généraux intéressant la quasi totalité du terrain.

Les sous-sols abritent 208 voitures dont 51 en boxes, les caves des appartements, les réserves pour certains commerces et des locaux annexes.

Cinq bâtiments sont principalement réservés à l'habitation.

- Le bâtiment A, de 10 étages, comporte :
 - . au rez-de-chaussée : des locaux commerciaux
 - . au premier étage : 14 chambres indépendantes
 - . aux étages courants : un appartement de six pièces et un appartement de quatre pièces ;
- Le bâtiment B, de 10 étages, comporte :
 - . au rez-de-chaussée : des locaux commerciaux
 - . au premier étage : 14 chambres indépendantes
 - . aux étages courants : deux appartements de cinq pièces ;
- Le bâtiment C, de 10 étages, comporte :
 - . au rez-de-chaussée : des locaux commerciaux
 - . au premier étage : 12 chambres indépendantes
 - . aux étages courants : deux appartements de quatre pièces ;

Les six appartements situés au dixième étage des bâtiments A, B et C disposent, chacun, d'un escalier particulier aboutissant, au onzième étage, à un local donnant accès à six terrasses privatives aménagées.

- Le bâtiment D, de 13 étages, comporte :
 - . au rez-de-chaussée :
 - Le hall d'entrée principal donnant accès à la cage d'escalier du bâtiment D et du jardin sur la rue du Père-Corentin, desservant lui-même les halls d'entrée des bâtiments A, B et C.
 - Le logement du Gardien et la loge
 - Des locaux commerciaux.

.../.

2.

- . au premier étage : 3 studios et 9 chambres indépendantes.
 - . aux étages courants : 1 studio, 2 trois pièces et un quatre pièces.
 - . au treizième étage : les trois appartements de 3 et 4 pièces disposent, chacun, d'un escalier particulier aboutissant, au quatorzième étage, à un local donnant accès à des terrasses privatives aménagées.
- Le bâtiment E, de 7 étages, comporte :
- . au rez-de-chaussée : des locaux commerciaux.
 - . au premier étage : 2 deux pièces, 3 studios et 10 chambres indépendantes.
 - . aux étages courants : 2 deux pièces et 8 studios.
- Le bâtiment F :
- Il est entièrement consacré à des commerces ou à des bureaux et a deux niveaux dont un en sous-sol.

°
° °

A - HABITATION

I - GROS OEUVRE ET ETANCHEITE :

1) Fondations spéciales :

Les bâtiments A, B et C sont fondés sur des puits en gros béton, descendus et ancrés dans le calcaire au-dessous du niveau des carrières. Les bâtiments D et E sont fondés sur des semelles en béton armé.

2) Ossature :

L'ossature des immeubles est constituée par des voiles transversaux et longitudinaux et des dalles pleines de 0,17 m d'épaisseur en béton armé. L'association des dalles et des voiles formant refends, assure la stabilité et le contreventement.

3) Cloisonnement :

Les séparations entre appartements contigus ou entre parties communes et appartements sont réalisées, soit par des voiles en béton de 0,15 m d'épaisseur, soit par des agglomérés de ciment pleins, de 0,15 m, enduits deux faces.

Les cloisons de distribution qui ne sont pas réalisées par des voiles de l'ossature sont en plâtre de 0,07 m d'épaisseur finie.

.../.

4) Façades :

Les façades, à l'exclusion des joues de loggias, et le pignon du bâtiment A, sont réalisés de la manière suivante :

- Pierre de LARRYS de 0,03 m agrafée
- lame d'air de 0,02 m
- Voile en béton armé de 0,12 m
- Polystyrène avec pare-vapeur de 0,02 m
- Contre-cloison en plâtre de 0,06 m.

Les joues de loggias sont réalisées de la manière suivante :

- Enduit INDURIN ou similaire
- Contre-cloison en brique de 0,035 m
- Polystyrène de 0,02 m
- Voile de béton armé de 0,15 m.

Le pignon du bâtiment A est réalisé de la manière suivante :

- Enduit INDURIN ou similaire
- Voile de béton armé de 0,15 m
- Polystyrène avec pare-vapeur de 0,02 m
- Contre-cloison en plâtre de 0,06 m.

5) Etanchéité :

Etanchéité multicouche posée sur isolant thermique constitué par de la mousse de polyuréthane de 0,02 m d'épaisseur et protégée, quand la terrasse est inaccessible : par 0,04 m de gravillon et, quand elle est accessible, par des dalles de ciment posées sur une couche de sable. De la terre végétale sera apportée aux emplacements prévus à cet effet sur les terrasses accessibles. Le revêtement des terrasses accessibles privatives pourra être modifié par son propriétaire, à la condition que ce revêtement ait reçu l'agrément du Maître d'Oeuvre.

°
° °